

Des compteurs Linky bientôt installés chez VOUS à Aavernes et à Gadancourt...

Madame, Monsieur,

Nous venons d'apprendre que la société Enedis (ex ERDF et filiale d'EDF) a programmé l'installation des compteurs communicants *Linky* sur la commune d'Aavernes à partir du mois de mai. La municipalité nous a annoncé quant à elle un déploiement à partir du mois d'août 2018. C'est en tout cas imminent, puisqu'un premier appareil a été posé dans la commune...

Sachez dès à présent que si votre compteur est situé à l'extérieur de votre propriété, son changement pourra se faire hors de votre présence et sans que vous en ayez été avisés.

C'est pourquoi nous sommes plusieurs Avernois à avoir demandé une information préalable à la mise en place du dispositif, à l'intention de tous les habitants, sur l'intérêt de ce changement, ses avantages et ses inconvénients.

En l'état des éléments que nous avons pu réunir, l'installation de ce dispositif est loin d'être anodine et sans conséquence. Les questions soulevées par les opposants aux compteurs Linky sont d'ordre sanitaire (rayonnement intra-muros provoquant des maux de tête, des déséquilibres, et susceptible d'être cancérogène), liées à la protection de la vie privée (risques d'utilisation des informations récoltées à d'autres fins que celles annoncées, notamment commerciales), mais aussi très concrètes et financières, avec des incidences immédiates sur la vie quotidienne des usagers.

En effet, des défaillances techniques auraient déjà été constatées depuis le début du déploiement sur le territoire français, à savoir :

- des coupures incessantes,
- des pannes d'appareils et du système informatique,
- des surchauffes ayant parfois mené à des incendies,
- ainsi que des cas de surfacturations et l'obligation de souscrire un contrat d'une puissance supérieure, et donc à un coût plus élevé.

Nous avons également appris que de nombreuses actions en justice ont été engagées contre Enedis sur le plan national et régional, par des particuliers et des collectivités locales. En mars dernier, la CNIL a mis en demeure le fournisseur d'électricité Direct Énergie de revoir ses demandes de consentement pour la collecte de données de consommation via le compteur Linky. Corinne Lepage, ancienne ministre, vient de demander la suspension du déploiement à l'État et lancera, en cas de non-réponse dans les deux mois, un recours administratif contre lui, au nom des maires et des citoyens opposés à Linky.

La Cour des comptes a également estimé, dans son rapport annuel publié en février dernier, que les conditions de cette installation profitaient plus à la société Enedis qu'aux consommateurs. L'impact sur les économies d'énergie ne serait pas satisfaisant, contrairement à ce qui avait été avancé, alors que le coût de ce nouveau dispositif est très élevé et que les compteurs Linky ont une durée prévisionnelle de vie beaucoup plus courte que ceux que nous avons actuellement.

Enfin, des pays de l'Union européenne ont remis en cause le déploiement des compteurs communicants... Certains ont catégoriquement refusé (Portugal, Belgique, Lettonie, République tchèque), l'Allemagne a annulé sa généralisation (ils sont désormais réservés aux gros consommateurs d'électricité comme les industriels), tandis que d'autres n'ont pas encore pris de décision (Pologne, Roumanie, Slovaquie, Hongrie, Bulgarie, Malte). Les Pays-Bas, quant à eux, ont choisi de poursuivre le déploiement sur la seule base du volontariat.

Tous ces éléments, récoltés dans l'urgence compte tenu de l'imminence de l'intervention d'Enedis sur notre secteur, et alors qu'il n'y a eu aucune présentation proposée, aucune explication fournie, aucune information diffusée, pas même une notification officielle adressée à ce jour, nous interpellent grandement. Entre les communications médiatiques d'EDF/Enedis, celles des opposants, et les témoignages de dysfonctionnements techniques et d'atteintes à la santé de certains usagers, nous aimerions pouvoir être rassurés ; en tout cas qu'Enedis, bénéficiaire et en charge du dispositif, ainsi qu'une association qui y est opposée, nous présentent leurs arguments respectifs, afin que nous puissions, avec les élus de notre commune, mieux appréhender la situation.

La municipalité n'a pas souhaité être à l'initiative d'une réunion publique d'information, mais elle a bien voulu nous prêter la salle Joseph Kessel pour que nous l'organisions. C'est pourquoi nous vous proposons de poser vos questions et d'échanger avec des représentants d'Enedis et de l'association *Robin des Toits* que nous avons invités, éventuellement de témoigner de vos expériences ou de celles de vos proches. Vous serez utilement renseignés, et ainsi en mesure de décider de l'attitude à adopter, de même que la municipalité.

Mercredi 13 juin 2018 à 20 h 30

Salle Joseph Kessel à Aavernes

Réunion d'information sur le compteur *Linky*

Quelques liens ci-dessous pour un début d'information. À vous de la compléter en effectuant vos propres recherches :

- * https://fr.wikipedia.org/wiki/Compteur_communicant
- * <http://commune.app-linky.fr/index.html>
- * <https://www.youtube.com/watch?v=7W41yl5MMgg&feature=youtu.be>
- * https://www.robinstoits.org/Questions-reponses-sur-Linky-Synthese-juridique_a2433.html
- * <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/07-compteurs-communicants-Linky-Tome-1.pdf>
- * https://www.challenges.fr/economie/corinne-lepage-pretea-saisir-le-tribunal-administratif-sur-les-compteurs-linky-d-edf_579826